

*Inspirer l'excellence dans la
formation en massothérapie*

**RAPPORT
ANNUEL
2020**

Conseil canadien de l'agrément des programmes de massothérapie

Courriel : info@cmtca.ca
Site Web : cmtca.ca
Téléphone : 416-466-

Adresse :
401-240, rue Bank,
Ottawa (Ontario) K2P 1X4

CCAPM
CONSEIL CANADIEN DE L'AGRÈMENT
DES PROGRAMMES DE MASSOTHÉRAPIE

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration et de la directrice générale .	3
Conseil d'administration de 2020	6
Le processus d'agrément en chiffres	8
Analyse des résultats d'agrément	10
Soutien aux programmes de formation pendant la COVID-	11
Communications du CCAPM	14
États financiers vérifiés du CCAPM.....	15
Regard vers l'avenir	16

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Kathrina Loeffler,
Directrice générale

L'année 2020 a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par de nombreuses innovations et réussites pour le CCAPM, puisque la pandémie de COVID-19 a touché presque tous les aspects de notre travail.

Les intervenants avec lesquels nous interagissons le plus souvent, les programmes de formation que nous agréons, ont dû faire face à des obstacles importants cette année, alors qu'ils s'efforçaient de remanier un grand nombre de leurs activités éducatives pour les adapter à l'apprentissage en ligne et qu'ils adoptaient de nouveaux protocoles de santé et de sécurité pour permettre à leurs étudiants de remplir leurs exigences en matière de laboratoires, de cours pratiques et d'expérience pratique en clinique et en sensibilisation. L'objectif immédiat du CCAPM était de soutenir les programmes dans ces adaptations, afin de s'assurer que les diplômés qui entrent sur le marché du travail sont prêts à fournir des services de santé professionnels et de qualité.



Iain Robertson
Président du conseil
d'administration

La pandémie a incité le CCAPM à concevoir un processus de visite virtuelle des lieux, en utilisant la vidéoconférence pour réaliser les visites des campus et les conversations des vérificateurs avec les étudiants, les professeurs, et les autres intervenants. Cela a permis

aux programmes de continuer à atteindre leurs objectifs d'agrément, même si les visites en personne de l'équipe de vérification n'étaient pas possibles.

L'année dernière, le CCAPM a recommencé à fournir des services d'agrément aux programmes de formation en massothérapie en Colombie-Britannique. Cela a entraîné une augmentation importante du nombre de demandes, d'examen d'agrément préliminaires et d'examen d'agrément pour l'année, un signe très positif de progrès dans la croissance du programme d'agrément.

Faits saillants financiers

Sur le plan financier, les dépenses du CCAPM continuent de bien s'aligner sur les revenus provenant de ses organismes de financement dans le cadre des accords de financement pluriannuels actuels avec les organismes de réglementation et les programmes de formation en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, et à Terre-Neuve-

et-Labrador. La viabilité financière du CCAPM continue d'être renforcée par la croissance constante du nombre de programmes de formation et de provinces qui soutiennent l'agrément.

Points saillants des activités

Pandémie de COVID-19

Le personnel, les membres du conseil d'administration et les vérificateurs du CCAPM ont dû s'adapter considérablement au cours de cet exercice, en raison de la pandémie de COVID-19. Qu'il s'agisse de passer au travail à domicile, de concevoir et de réaliser des visites des lieux de façon virtuelle ou de tenir la retraite annuelle du conseil d'administration en ligne, il s'agit d'une période d'apprentissage et de changements sans précédent.

Gouvernance

Lors de notre assemblée générale annuelle d'avril 2020, le CCAPM a fait ses adieux à Denise Armstrong, membre du conseil d'administration. Denise Armstrong a apporté d'énormes contributions au CCAPM grâce à ses connaissances approfondies de la pratique et de la formation en massothérapie. Merci, Denise, pour toutes tes contributions au CCAPM et à l'agrément de la formation en massothérapie.

Le CCAPM a eu l'honneur de présenter deux nouveaux membres du conseil d'administration en 2020 : Gabriel Flamminio et Andrew Lewarne, tous deux massothérapeutes autorisés. Gabriel Flamminio est un éducateur en massothérapie qui assure la direction du programme de massothérapie au Fanshawe College de Londres, en Ontario. Il continue également à pratiquer en clinique, notamment en tant que membre du personnel médical de l'équipe canadienne de basket-ball en fauteuil roulant pour les Jeux paralympiques de 2016. Andrew Lewarne possède une vaste expérience de la pratique clinique et de l'enseignement de la massothérapie. Il a siégé au conseil d'administration du Registered Massage Therapists' Association of Ontario (RMTAO) et a été responsable des examens de l'Ordre des massothérapeutes de l'Ontario (OMO). Plus récemment, il a exercé le rôle de directeur général de la RMTAO pendant cinq ans et travaille maintenant comme vice-président des Sutherland-Chan Professional Clinics, où il est responsable du leadership et du développement des franchises. Le personnel et les membres du conseil d'administration du CCAPM sont ravis de travailler avec Gabriel Flamminio et Andrew Lewarne. Nous savons que leur expérience et leurs connaissances seront des atouts pour le CCAPM.

Regard vers l'avenir

Alors que le CCAPM continue de croître en tant qu'organisme d'agrément, soutenant de plus en plus de programmes de formation dans tout le pays, nous attendons avec impatience l'année 2021, au cours de laquelle nous actualiserons notre plan stratégique et envisagerons de réviser et de peaufiner nos normes d'agrément afin de répondre aux besoins de l'avenir.

En cette année mouvementée, nous nous en voudrions de ne pas mentionner l'engagement du CCAPM à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, tant au sein de notre organisation que dans les programmes de formation en massothérapie que nous agréons. Nos normes d'agrément ont toujours inclus un engagement éthique à l'égard de l'intégrité et de l'équité dans l'enseignement et les politiques, et à l'égard de ressources et de services divers et équitables.

Le CCAPM reconnaît qu'il est essentiel d'être ouvert à la reconnaissance et à la correction des préjugés et de la discrimination de toutes sortes, y compris le racisme et la discrimination fondée sur la capacité physique, afin de s'assurer que les programmes de formation en massothérapie fournissent une base complète aux futurs praticiens pour promouvoir et enrichir la santé de tous les Canadiens.



Iain Robertson, président du conseil



Kathrina Loeffler, directrice générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2020

Iain Robertson, MA, ON
Président



Gordon Griffith, ON
Vice-président



Valerie Browne, ON



Kathy Davidson, C.-B.



Gabriel Flamminio, MA, ON



Brandy Michelle John, MA, ON



Andrew Lewarne, MA, ON



Sara Sexton, MA, T.-N.-L.

Les faits saillants des activités du conseil d'administration du CCAPM en 2020 sont, notamment :

- L'examen des agréments préliminaires et des rapports de recommandation à la suite de la visite des lieux, et la délivrance de décisions relatives aux agréments.
- L'octroi de l'agrément préliminaire à 23 programmes de formation dans 13 établissements.
- L'octroi de l'agrément à cinq programmes de formation et trois établissements.
- L'orientation et le soutien de la mobilisation des intervenants, ce qui a donné lieu à un certain nombre de réunions et de présentations virtuelles avec des programmes de formation, des collèges de réglementation et des associations dans tout le pays.

DE LA CONCEPTION À LA RÉALITÉ :

Réalisations du plan
stratégique de 2017 à
2020

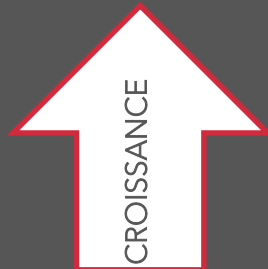
Indépendance

100%

Objectifs atteints

Règlements administratifs révisés
Modèle de gouvernance politique mis en
œuvre
Fonctionnement indépendant

Durabilité



En décembre 2020 :
69 demandes

25 programmes ont reçu un agrément
préliminaire

9 programmes agréés

Agrément

92 %

de tous les critères ont obtenu la cote
« satisfait » lors des visites des lieux
effectuées à ce jour

QUI SOMMES- NOUS?

*Nous élaborons des
normes d'agrément
pour la formation en
massothérapie et nous
accordons l'agrément
aux programmes de
formation en
massothérapie au
Canada.*

*Un agrément du
CCAPM constitue une
représentation tangible
de l'engagement d'un
programme à l'égard
de la qualité, de la
sécurité et de
l'amélioration continue.*

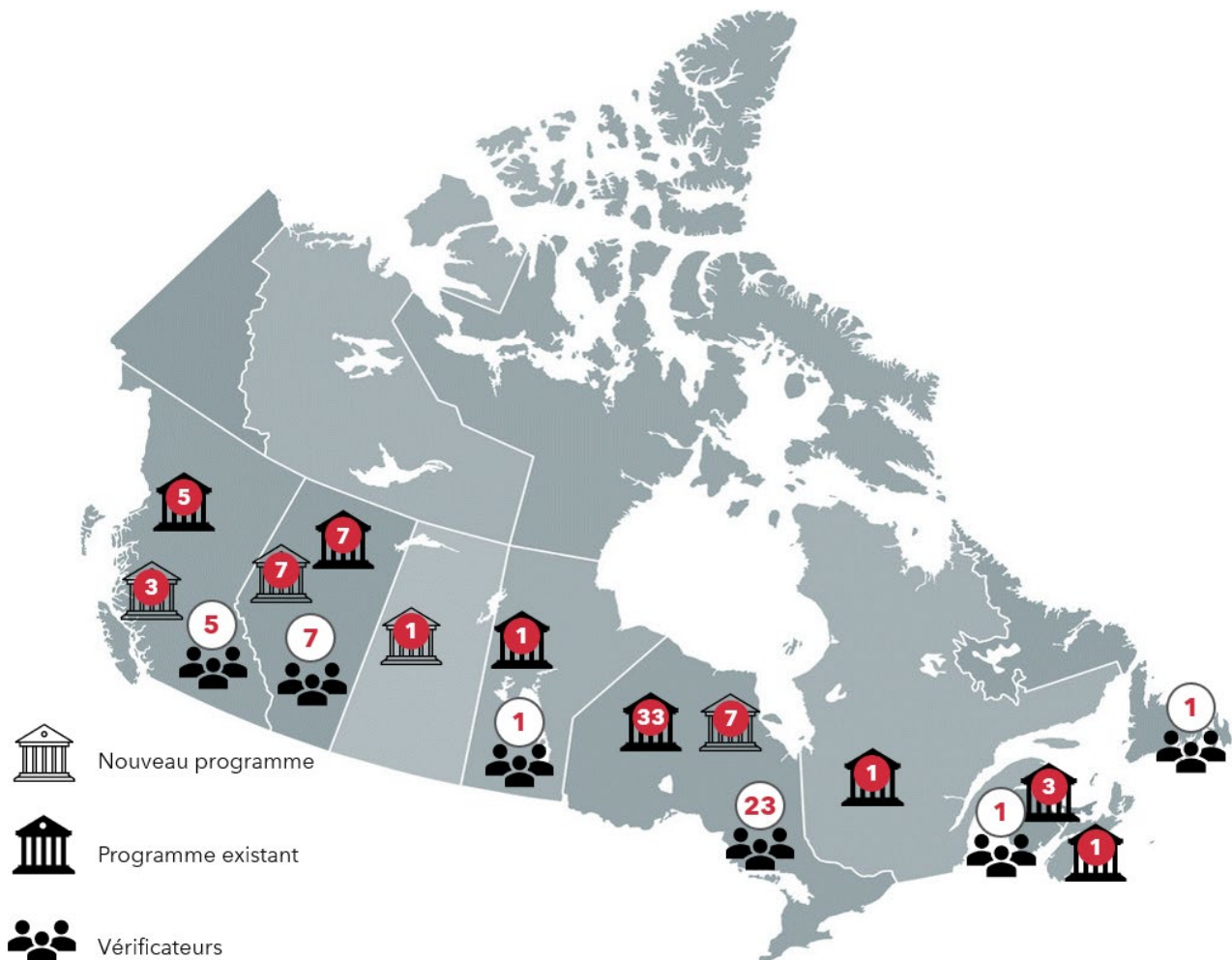
LE PROCESSUS D'AGRÉMENT EN CHIFFRES

Demandes et vérificateurs

En 2020, le CCAPM a reçu deux nouvelles demandes et a effectué trois visites des lieux (une a été réalisée de façon virtuelle). Six programmes (dans trois établissements) ont été agréés cette année. 69 programmes ont maintenant fait des demandes au CCAPM, 51 sont des programmes existants et 18 sont de nouveaux programmes.

À l'heure actuelle, 38 vérificateurs sont disponibles pour les examens d'agrément du CCAPM. Il y a également 12 conseillers agréés disponibles pour des consultations (les conseillers agréés sont formés par le CCAPM, mais fonctionnent de façon indépendante).

Demandes et vérificateurs par province (en date de décembre 2020)



Résultats d'agrément préliminaire

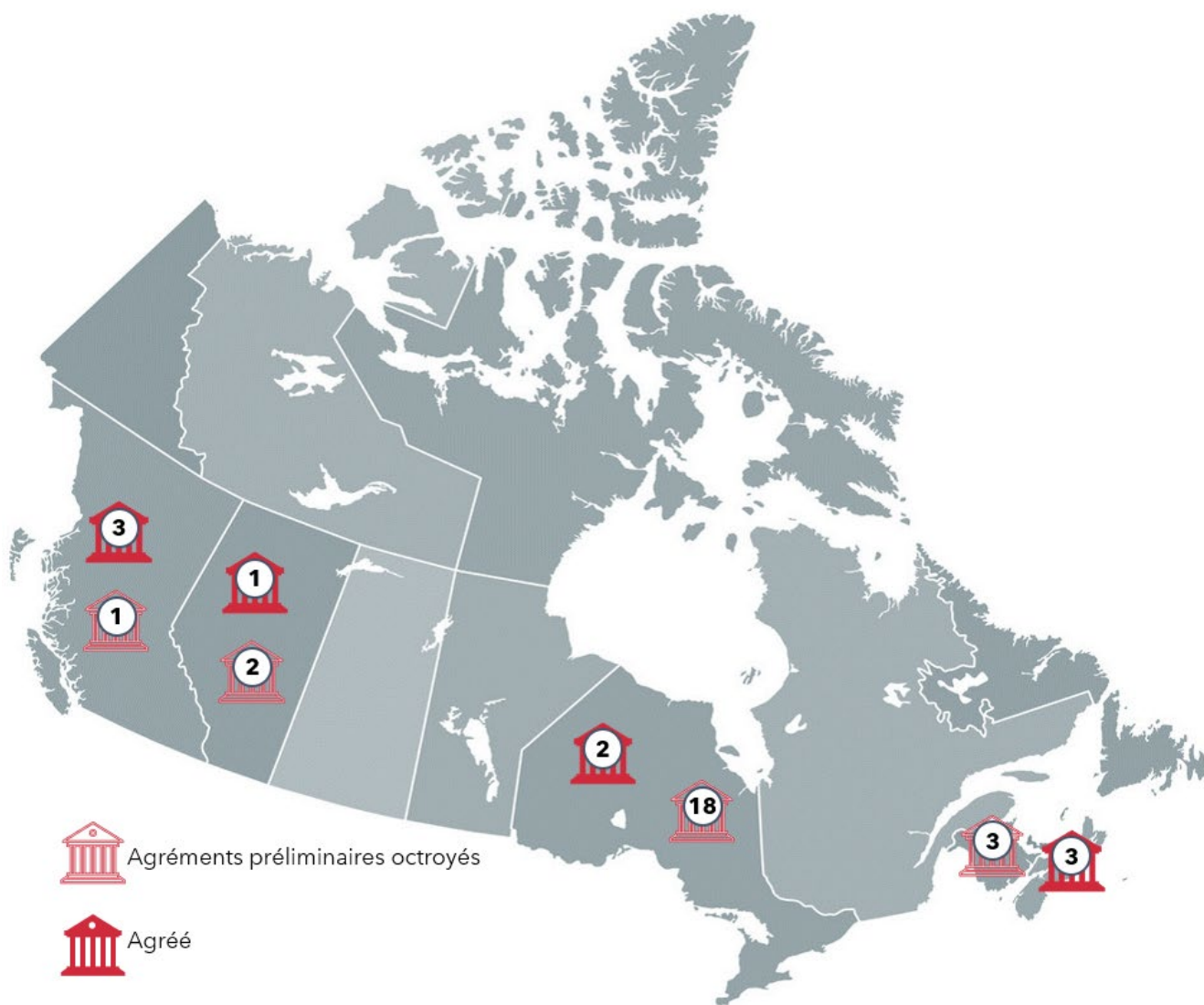
En 2020, le CCAPM a réalisé 13 examens d'agrément préliminaire, représentant 24 programmes de formation en massothérapie. Sur les 24 programmes examinés cette année, 23 se sont vus octroyer un agrément préliminaire.

Programmes agréés

Nous souhaitons nos plus sincères félicitations aux employés et aux étudiants des programmes agréés suivants pour leurs impressionnantes réalisations.

- Le Canadian College of Massage & Hydrotherapy, site de Halifax - Programmes de massothérapie mixtes de 20 mois, 16 mois, et 3 ans (Nouvelle-Écosse)
- Le Lethbridge College - Programme de massothérapie (Alberta)
- Le Langara College - Programme de massothérapie (Colombie-Britannique)

Programmes agréés et qui se sont vus octroyer un agrément préliminaire (en décembre 2020)



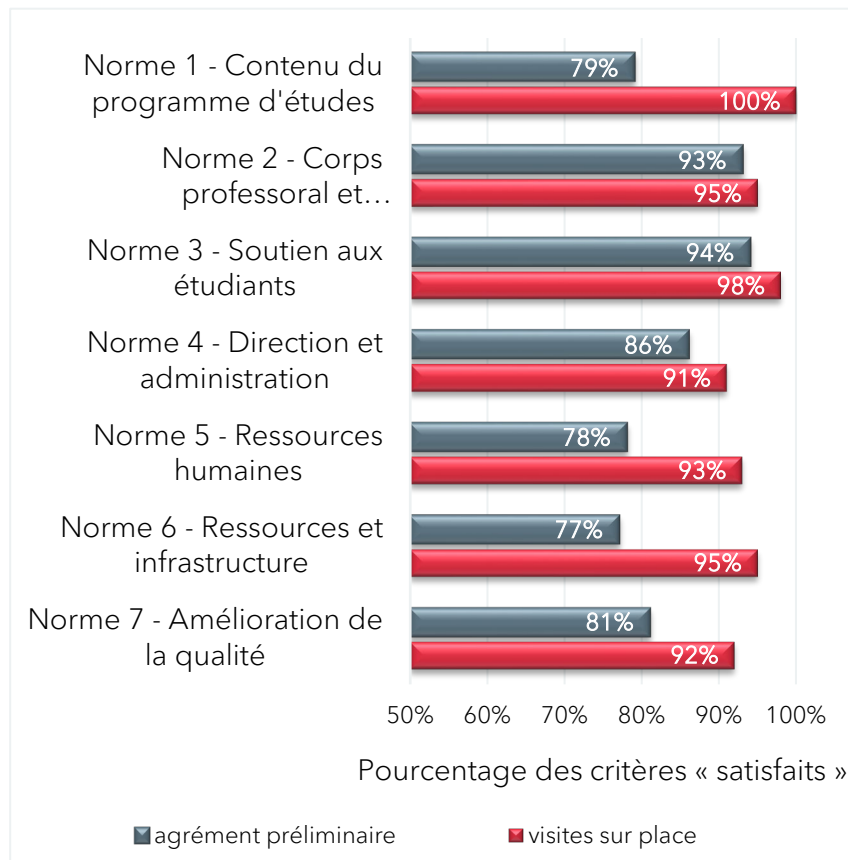
Agréments préliminaires octroyés



Agréés

ANALYSE DES RÉSULTATS D'AGRÈMENT

La surveillance et l'analyse des résultats d'agrément aident le CCAPM à déterminer les tendances et les enjeux et à chercher des façons de continuer à améliorer son soutien aux programmes d'études.



Notre analyse montre que les programmes **améliorent** leur conformité aux critères de la norme 1 de 21 % en moyenne entre l'agrément préliminaire et la visite des lieux.

Il s'agit d'une norme clé : elle porte sur le contenu du programme d'études.

Plus de 27 examens d'agrément préliminaire jusqu'à présent, et seulement

4 %

des critères ont obtenu la cote « non satisfaits »!

Les programmes démontrent un engagement fort et la capacité de répondre aux normes d'agrément.



[Traduction] « La rétroaction fournie par un groupe d'experts à la suite des examens d'agrément préliminaire nous a servi de tremplin pour améliorer les politiques, les infrastructures et les processus de notre Collège afin de soutenir nos étudiants pour qu'ils deviennent des massothérapeutes d'exception. »



Programme agréé en Ontario

SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE FORMATION PENDANT LA COVID-19 – POINTS FORTS EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

En cette période d'incertitude, dans laquelle il est essentiel de se concentrer sur la santé et la sécurité de tous les Canadiens, le CCAPM était disponible pour offrir un soutien et des conseils liés au processus d'agrément. Le CCAPM a travaillé en étroite collaboration avec les programmes de formation qui cherchaient à obtenir ou à conserver leur agrément afin de les aider à adapter la prestation de leurs programmes et leurs plans d'examen de l'agrément en raison de la COVID-19.

Rapport sur les changements

Le CCAPM a reconnu les restrictions importantes imposées aux activités des programmes par les protocoles et les arrêts liés à la COVID-19. Le CCAPM a communiqué fréquemment avec les programmes de formation et les autres intervenants au moyen de mises à jour du [bulletin d'information](#) par courriel. En commençant par un message du 20 mars 2020, le CCAPM a fourni aux programmes des renseignements et un soutien au sujet du maintien de la conformité aux normes d'agrément, tout en permettant une certaine flexibilité pendant la crise sanitaire. Le CCAPM a félicité les programmes d'avoir apporté des changements temporaires à la façon dont les programmes d'études et les services aux étudiants étaient offerts afin de limiter le potentiel de transmission de la maladie et de suivre les directives provinciales et fédérales liées à la COVID-19. Dans des circonstances normales, les programmes de formation apportant des changements aussi importants auraient nécessité des rapports volumineux au CCAPM pour fournir la preuve de leur conformité continue aux normes d'agrément. À la suite de discussions avec le conseil d'administration, d'autres organismes d'agrément et des intervenants, les exigences en matière de rapports ont été levées temporairement afin d'alléger la charge de travail des programmes de formation dans la mesure du possible.

On a demandé aux programmes de conserver des dossiers internes sur les ajustements temporaires qu'ils ont apportés à leurs programmes pendant la période de la COVID-19, et de documenter les répercussions de ces changements dans la mesure du possible, afin que lorsque les visites sur les lieux reprendront, les inspecteurs puissent évaluer les mesures prises pour faire face à la crise sanitaire et aux restrictions et s'assurer que les diplômés possèdent les compétences nécessaires pour passer les examens réglementaires et être prêts à exercer en tant que fournisseurs de soins de santé professionnels et compétents. On a demandé aux programmes de ne communiquer les changements importants que s'ils deviennent permanents.

Prolongations des délais d'agrément

La réalisation d'une auto-évaluation d'agrément ou d'une visite des lieux ou sur les lieux exige beaucoup de dévouement et de temps de la part du personnel du programme de formation. Pour les programmes qui n'ont pas été en mesure de procéder à leur auto-évaluation d'agrément préliminaire ou qui n'ont fait l'objet d'aucune visite des lieux ou sur les lieux pendant cette période difficile, le CCAPM a fait preuve de flexibilité en prolongeant leurs délais d'agrément. Leurs examens seront terminés dans les mois à venir, à mesure que les restrictions et l'incertitude liées à la pandémie s'atténueront.

Visites virtuelles des lieux

Afin d'aider les programmes qui souhaitent aller de l'avant dans leur démarche d'agrément, le CCAPM a créé un processus de visite virtuelle des lieux, mis à la disposition des programmes pendant que les restrictions liées à la pandémie empêchent les visites en personne des équipes de vérification. L'examen virtuel des lieux permet d'obtenir une décision d'agrément pour un an ou trois ans, sans avoir à attendre une visite en personne sur les lieux, tout en assurant un examen approfondi de la conformité du programme aux normes d'agrément. Les équipes de vérification ont été élargies pour inclure un membre supplémentaire du personnel du CCAPM afin d'aider à la charge logistique de la coordination de toutes les visites par vidéoconférence, des réunions et des conversations nécessaires pour appliquer la méthode par traceurs dans un environnement virtuel.

Dans des circonstances normales, en plus des entrevues qu'elle réalise, l'équipe de vérification demande et examine la documentation et les preuves pendant son séjour sur le campus. Dans le cas des visites virtuelles des lieux, on a demandé aux programmes de sélectionner et de soumettre à l'avance la documentation et les preuves nécessaires pour démontrer leur conformité aux critères. En outre, pendant la visite des lieux, l'équipe de vérification a pu demander de la documentation, comme c'est le cas pour toute visite sur les lieux. Les frais de visite des lieux ont été réduits, afin de tenir compte de la réduction des coûts. Les programmes qui font l'objet d'une visite virtuelle des lieux peuvent recevoir un agrément d'un ou de trois ans. Les agréments d'une durée de cinq ans peuvent être octroyés uniquement à la suite d'une visite en personne sur les lieux (et seulement à la suite de la deuxième visite sur les lieux pour un programme donné).

Ressources de soutien – Partage d'idées

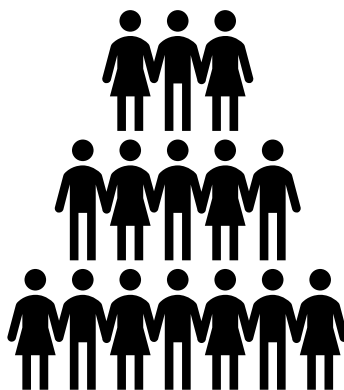
Les programmes ont également été encouragés à utiliser les forums de la plateforme CMTCAu (le système de gestion de l'apprentissage du CCAPM accessible à tous les demandeurs) pour échanger des idées et obtenir du soutien. Le CCAPM a envoyé des bulletins d'information par courriel plus fréquemment sur les changements apportés aux exigences d'agrément, la disponibilité des visites virtuelles des lieux et les réponses aux questions fréquemment posées.

Au cours des premiers mois de la pandémie, la directrice générale du CCAPM, Kathrina Loeffler, a également rencontré régulièrement des organismes d'agrément d'autres professions, en tant que membre de l'Association des agences d'agrément du Canada, et des organismes de réglementation de la massothérapie. L'occasion de partager les défis, les idées et les solutions liées à la situation actuelle avec d'autres intervenants et experts s'est avérée inestimable. La collaboration avec ces collègues a permis de s'assurer que l'approche du CCAPM en matière d'exigences d'établissement de rapports et d'examens virtuels des lieux est alignée sur celle des autres organismes canadiens d'agrément des programmes de formation.



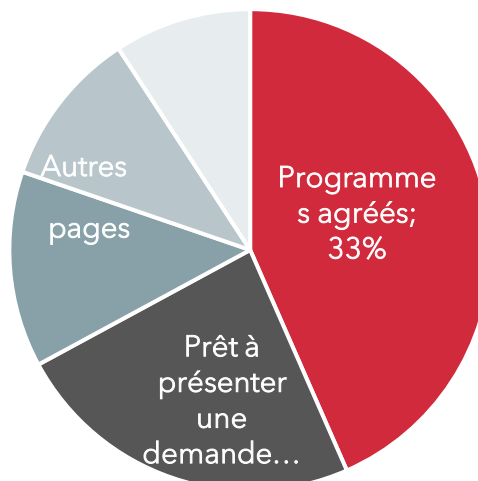
COMMUNICATIONS DU CCAPM

En 2021, le CCAPM lancera un nouveau site Web remanié. Le CCAPM a pris de l'expansion depuis que le comité de planification a entrepris ses travaux en 2013, et le public cible du site Web du CCAPM a également évolué. Il était temps pour notre site Web de faire peau neuve afin d'améliorer son contenu et l'expérience des utilisateurs. Le trafic actuel du site Web du CCAPM et les habitudes des utilisateurs ont été analysés dans le cadre de la vérification du nouveau concept de design. Voici quelques-unes des conclusions.



8 176

visites uniques du site
Web du CCAPM l'année
dernière



La page la plus populaire (autre que la page d'accueil) : la liste des programmes agréés par le CCAPM

Comment
les visiteurs
ont-ils
trouvé
cmtca.ca ?



Recherche organique
(Google, etc.)

56 %



Directement
(signets, en
tapant le site
Web)

18 %



Référence sur
d'autres sites :

18 %

En 2020, six bulletins d'information ont été envoyés par courriel à plus de 300 abonnés du CCAPM.

Les sujets abordés comprenaient des félicitations aux programmes agréés, des renseignements sur la COVID-19 et l'agrément, et des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU CCAPM

Les états financiers vérifiés du CCAPM sont publiés ici :

[États financiers vérifiés du CCAPM 2020](#)

REGARD VERS L'AVENIR

En 2021, nous avons hâte de partager notre plan stratégique actualisé et de commencer à travailler sur les initiatives passionnantes qu'il contient. Nous sommes impatients de travailler avec les nouveaux membres du conseil d'administration et les membres actuels, sous la nouvelle direction de Gordon Griffith et de Gabriel Flamminio. L'année 2021 sera également marquée par des collaborations avec nos partenaires financiers pour mettre à jour et renouveler nos accords de financement pluriannuels dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous attendons avec impatience le retour au travail en personne, mais pour l'instant, nous continuerons à travailler, à nous rencontrer et à fournir un soutien et des visites virtuelles des lieux, selon les besoins, tandis que la COVID-19 continuera à avoir des répercussions sur les communautés dans lesquelles nous travaillons.

Nous nous tournons vers l'avenir pour commencer à planifier un nouveau cycle de formation des vérificateurs, et nous prévoyons terminer un processus de révision des normes d'agrément au cours des deux prochaines années. La révision des normes est une étape clé pour un organisme d'agrément, mais il s'agit également d'une occasion de mettre à jour nos normes pour qu'elles correspondent aux changements dans l'environnement de la formation et des soins de santé, de consulter les intervenants et d'analyser les mesures d'agrément et la rétroaction. L'analyse de la conformité à chacun des critères de nos normes lors de l'examen après l'agrément, ainsi que les sondages sur la rétroaction des participants aux programmes de formation et des vérificateurs, font partie de notre processus d'amélioration continue de la qualité et seront essentiels pour éclairer ce processus.

Le conseil d'administration du CMTCA et son personnel présentent leurs sincères remerciements et témoignent leur reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidés à grandir en 2020, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre sur la voie de la réussite en 2021!

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

Le CCAPM encourage tout programme qui souhaite être agréé, améliorer la qualité des programmes ou accroître la visibilité de l'enseignement de la massothérapie et de la massothérapie en général de communiquer avec lui en tout temps.

Nous soutenons nos programmes de formation et nos vérificateurs de plusieurs façons, y compris en interprétant les normes et en les aidant à s'y retrouver et à régler les problèmes techniques. Nous prenons ces rôles très au sérieux et ils font partie intégrante de notre travail quotidien.

Parlons de l'amélioration de la qualité!